

ASSOCIATION LOI 1901

ASSOCIATION PSYCHANALYSE NOODROME APN

Les soussignés déclarent être fondateurs de l'Association Psychanalyse Noodrome (APN) dont suivent les textes: des statuts, du règlement de formation, et du code de déontologie

DUPONCHEL Paul membre psychanalyste
né le 3 juin 1926 à Marseille en Beauvaisis (oise)
français; psychanalyste AEP (association européenne de psychanalyse);
Docteur ès lettres et sciences humaines; Docteur de l'Université de Rennes;
adresse: Le Grand Pavois, 42 quai G Pompidou, 34280 La Grande Motte

DUPONCHEL Dominique membre de l'APN
née le 25 novembre 1949 à Fougères
française;
adresse: « le Chéops » 22 place Paul Valéry La Grande Motte

ANIZAN Corinne membre psychanalyste
née le 17 juillet 1968 à Pau
française Maîtrise des sciences du langage; psychanalyste AFPE

PASCAL Laurent membre de l'APN
né le 15 avril 1972 à Montpellier
français; Architecte DE; Maître d'oeuvre HMONT adresse: 17 impasse Vié (34170)
Castelnau le lez

CARBONNE Natacha membre de l'APN née le 17 juin 1978 à Cavaillon
française; Master 1 de Sociologie, Master 2 de Philosophie
adresse: 17 impasse Vié, Castelnau le lez,

DUPONCHEL Brigitte membre de l'APN
née le 22 mai 1952 à Paramé
française conseillère en économie sociale et familiale adresse: rue de l'Eglise
(30220) Aigues Mortes

DUPONCHEL Thérèse membre de l'APN
née le 5 novembre 1954 à Nevers
française; baccalauréat; formation PNL; commerçante adresse: 35 av de la Mont-
joye (30220) Aigues Mortes;

STATUTS APN

ASSOCIATION PSYCHANALYSE NOODROME

article 1 désignation

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « association psychanalyse noodrome » sigle: APN.

art 2 objet

Son but est le développement de la recherche scientifique et la diffusion de la psychanalyse par la formation et le soutien des psychanalystes. Ses moyens sont l'organisation de cours, de journées ou de weekend, de conférences et de laboratoires de traduction.

L'APN est ouverte aux diverses tendances de la psychanalyse. Elle déclare sa volonté de ne pas faire de bénéfices dans sa gestion économique et financière

art 3 siège

« Le Grand Pavois » 42 quai G.Pompidou 34280 La Grande Motte

art 4 ressources

les cotisations des membres ;
les inscriptions à la formation et aux cours les aides privées et publiques.

art 5 les membres associés à l'APN

1/ membres psychanalystes;
2/ membres non psychanalystes;
3/ étudiants en formation.

art 6 membres associés psychanalystes ayant droit de vote.

1/ psychanalystes d'autres associations reconnues par l'APN avec l'accord de son Président et son comité directeur.
2/ les étudiants en formation ayant obtenu leur diplôme du comité directeur, et admis par le Président sur consultation du conseil des prud'hommes.
3/ le diplôme est obtenu après la réussite des épreuves orales et écrites soit 3 ans de théorie, et 2 ans de pratique de l'analyse en super vision.

art 7 membres associés non psychanalystes: ayant droit de vote.

Ils sont cooptés par le comité directeur en fonction de leur notoriété et compétence reconnue dans leur enseignement , leur profession et leurs publications. Leur apport pourra contribuer à la formation des étudiants.

art 8 , membres étudiants en formation critères d'accueil selon le comité directeur:

1/ être majeur
2/ niveau du baccalauréat
3/ être motivé dans leur présentation du cv
4/ avoir commencé une analyse personnelle

art 9 perte de la qualité d'associé à l'APN

- par démission au Président par LRAR ou mail
- par exclusion au cas d'une violation du code de déontologie,
- elle est délibérée au conseil directeur et au conseil des prud'hommes,
- Une demande de réintégration par l' intéressé peut être étudiée à nouveau.

art 10 les charges et fonctions dans l'APN elles sont:

1/ l'assemblée générale ordinaire (AGO) ou extraordinaire (AGE) 2/le Président et le vice Président
3/ le Comité directeur
4/ le collège des prud'hommes
5/ le comité scientifique „

art 11 L'assemblée générale

est convoquée par le Président: indiquant :jour, heure, lieu, ordre du jour. Elle procède à l'élection du Président, du vice Président, du secrétaire de séance, des membres du conseil des prud'hommes, du comité directeur et du comité scientifique

L'ordre du jour contient lila présentation comptable et financière de l'année et bilan 2/le compte d'exploitation prévisionnel3/ les votes 4/les questions diverses prévues et autres4/le mot final du Président

art 12 le Président

- est élu pour 2 ans, et rééligible pour 2 ans
- il est membre de droit du comité directeur)
- il est représentant légal auprès des tiers et des autorités publiques
- il convoque les AGO et AGE
- il préside les réunions :AGO,AGE, comités directeurs
- il conserve les archives, notamment les registres et livres comptables -il contrôle les compte-rendus des réunions
- il conclut les délibérations et présente les projets de l'APN art 13 le Vice Président
- est élu pour tans et rééligible pour 2 ans
- remplace le Président avec les mêmes droits lorsqu'il est absent. -il l'aide dans toutes ses tâches.

Art 14 le comité directeur CD

- il est composé du Président, du vice Président et de 3 membres associés de l'APN élus par l'AGO
- les membres du CD sont convoqués par LRAR 15 jours avant la réunion -s'il y a urgence par téléphone ou mail 24 heures avant la réunion
- le CD est réuni au minimum 2 fois par an
- son rôle est la gestion ordinaire ou extraordinaire
- assurer la réalisation d'un projet ou d'une décision de l'AG
- rédiger bilan et compte d'exploitation prévisionnel
- acheter ou vendre des biens mobiliers ou immobiliers
- accepter ou refuser des dons ou des legs
- demander la convocation d'une AG si nécessaire
- proposer une modification, des statuts à voter et enregistrer ou du règlement de la formation
- nommer l'expert juridique qui préside le collège des prud'hommes
- organiser les congrès de l'APN
- titulariser les membres diplômés psychanalystes
- délibérer l'habilitation à être membre enseignant-
- recevoir les plaintes pour manquement au code déontologique nommer 3 membres du comité scientifique

Art 15 conseil des prud'hommes (CP)

- est constitué de 3 membres associés de l'APN et présidé par un juriste nommé par le comité directeur
- ce juriste ne peut être membre du comité directeur.
- après enquête et délibération le CP peut décider l'exclusion d'un associé -le CP reçoit les plaintes pour violation du code de déontologie;
- le CP signale ces plaintes au comité directeur;
- le membre associé exclu peut faire appel au CP.

art 16 la comptabilité

- l'exercice comptable annuel est défini du 1 er janvier au 31 décembre.
- le trésorier tiendra une comptabilité de tous les postes du plan comptable à partir du grand livre des recettes et dépenses.
- Un compte postal sera ouvert au nom de l'APN pour les encaissements des cotisations et des inscriptions des étudiants en formation.

art 17 la dissolution de l'association

- l'APN a une durée illimitée;
- la dissolution peut être effectuée par une AGE à la majorité des 3/4 -un liquidateur sera nommé par cette AGE.

Art 18 des archives:

-elles comprennent 4 types de documents :

2 registres reliés numérotés et authentifiés en préfecture

1 livre comptable et 1 livre des états du compte postal.

-1er registre: contient tous les textes concernant l'association en tant que collectivité:compte-rendu de réunions: AGO, AGE, CD, statuts et modifications de statuts.

-2ème registre: contient tous les textes concernant les individus membres potentiels ou actuels:noms des associés,psychanalystes ou non, étudiants en formation, inscriptions, annotations des travaux ou exercices, admissions aux diplômes.

art 19 des adresses et sites internet:

-les publications et enregistrements de documents seront assurées sur:

<noodrom@gmail.com> et <noodrom.net>

REGLEMENT DE FORMATION

art 1 accès à la formation des étudiants

- être majeur;
- être en cours d'analyse personnelle auprès d'un analyste APN
- être admis par le comité directeur;
- faire la demande écrite au Président de l'APN:avec , photo, copie de carte d'identité, CV et motivation personnelle.
- dans le dossier d'inscription toutes les pièces doivent être datées et signées;
- à l'inscription, l'étudiant recevra un exemplaire des statuts de l'APN, du règlement de formation, et du code de déontologie

art 2 organisation de la formation par le comité scientifique (CS)

- le CS est composé de 3 membres nommés par le CD
- le CS programme les cours, séminaires, groupes d'études, laboratoires de traduction;il choisit les thèmes dans l'immense matière interdisciplinaire de la psychanalyse (cf art 5)
- il choisit les conférenciers selon leurs compétences.
- il décide du prix des inscriptions;
- il décide des émoluments ou cachets dus aux conférenciers pour leurs frais de transport, d'hébergements et divers.
- la formation dure 5 ans:3 ans de théorie et 2 ans de pratique de l'analyse en supervision. Suivant Montaigne
- le CS veille à « former une tête bien faite plutôt que bien pleine »

art 3 structure des cours enseignés:

- 1/ exposé d'un thème ou concept:ex:pulsion, moi oedipien...
- 2/ commentaire d'un texte d'auteur psychanalyste;
- 3/ laboratoire de traduction suivant <noodrom.net>
- 4/ analyse personnelle.

Art 4 travaux des élèves:selon 3 degrés:

- 1/-exercices de traduction:coder, décoder, numériser, littériser, développer, réduire, décliner, conjuguer, thème et version...
- 2/-exposé d'un thème, commentaire d'un texte,
- 3/-dissertation, mémoire, thèse, étude de cas clinique.

art 5 matière d'enseignement sur 3 ans:

- médecine:système nerveux, psychosomatique, psychopathologie
- histoire de la psychanalyse: Freud, Jung, Klein, Lacan
- philosophies du « sujet »: Socrate, Platon, Aristote, Jésus, Paul, Augustin, Montaigne, Descartes, Kant, Hegel, Husserl
- sciences humaines:psychologie expérimentale (Piaget, Reuchlin) linguistique, ethnologie, sociologie, économie politique,...
- culture générale:esthétique, littérature, peinture, musique, architecture, musique, cinéma, théâtre,...

art 6 délivrance du diplôme de psychanalyste

- est effectuée par le comité scientifique;
- est justifiée par les annotations des professeurs enregistrées sur le registre
- le candidat diplômé présente au Président sa demande d'admission à l'exercice de la psychanalyse;
- le diplôme est signé par le Président.
- le titre de psychanalyste ne peut être annulé, il est acquis; mais son exercice peut être interdit pour des raisons de violation du code de déontologie, (ci-joint).

CODE DEONTOLOGIQUE

La pratique de l'analyse et du transfert de l'analysant oblige l'analyste à adopter et respecter certaines valeurs et normes éthiques:

art 1 respect sans discrimination de la race, de la nationalité, de l'ethnie, de la religion, de la philosophie, du sexe.

Art 2 respect du contrat avec l'analysant du rendez-vous, du jour, de l'heure, du lieu, de la fréquence, du prix convenu.

Art 3 respect du secret professionnel, de l'anonymat surtout dans la publication du matériel clinique. Devoir de discrétion.

Art 4 L'analyste doit éviter tout abus de la condition de dépendance de l'analysant dans le transfert. Il n'aura aucune relation sexuelle avec l'analysant.

Art 5 L'analyste devra renoncer à pratiquer l'analyse s'il est lui même dépendant d'une toxicomanie: par ex. l'alcool.